
COMMUNIQUE DE PRESSE

Pôle Métropolitain CAP AZUR

Vendredi 19 mars 2021

Rapport d'orientations Budgétaires 2021

Le Pôle Métropolitain CAP AZUR confirme son budget à 1€ et prouve qu'il est possible de mener des actions utiles aux habitants sans bureaucratie et sans fiscalité

Au terme d'un exercice 2020 sans précédent, marqué par la crise sanitaire de la Covid-19 et ses conséquences dramatiques sur l'économie, le Pôle Métropolitain CAP AZUR¹, grâce à son mode de gouvernance innovant basé sur la coopération et le volontariat des agglomérations et des communes, a su poursuivre la mise en œuvre d'actions majeures tournées vers la résilience environnementale, énergétique et économique.

Pour 2021, sous l'impulsion de son Président David Lisnard, CAP AZUR maintient ce cap écologique et réaffirme sa gestion singulière autour de trois fondements : un principe de subsidiarité, une coopération renforcée et une totale sobriété financière avec un budget à 1€. Depuis 2018, cette particularité administrative prouve que les synergies, l'entente et les stratégies communes permettent de mener des initiatives multiples et structurantes en faveur de la qualité de vie des 450 000 habitants de son bassin de vie.

Une sobriété budgétaire qui favorise des économies d'échelles significatives

Depuis sa création en février 2018, CAP AZUR met en œuvre une stratégie basée sur le volontariat des agglomérations et des communes, **et demeure une entité exclusivement de projets dont le seul but est de dépenser moins et de rationaliser les charges**. Trois principes fondateurs constituent les fondements de son ADN :

- **le respect de la souveraineté, des spécificités et de l'identité de chaque agglomération et communauté de communes**, avec un souci commun d'équité ;
- **la coopération renforcée et choisie**, où chacun est libre de participer ou non aux actions, comme outil de prospective en faveur des habitants ;
- **la sobriété financière**, sans dépenses, sans fiscalité.

Lors du Conseil Métropolitain du vendredi 19 mars 2021, CAP AZUR a présenté des orientations budgétaires 2021 conformes à ses engagements, qui illustrent concrètement un mode de gouvernance innovant et librement choisi. Ainsi :

- **les dépenses de fonctionnement (charges à caractère général) s'établissent à 1€ symbolique.**
- **les charges de personnel s'affichent à 0 €** : les agents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.) assument chacun à leur tour les missions administratives et financières de l'Intercommunalité ;
- **les charges de gestion courante s'élèvent à 0 €** (aucune rémunération des élus) ;
- **les charges financières représentent 0 €** (aucun transfert d'emprunts et de dettes).

¹ Le pôle Métropolitain CAP AZUR comprend la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CACL), la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), la Communauté d'Agglomération Sophia-Antipolis (CASA), la Communauté de Communes des Alpes d'Azur (CCAA).

En matière d'investissement, les crédits sont également à 0 € puisque l'Intercommunalité ne possède pas de bien et n'a pas de projets de réalisation d'équipements métropolitains en 2021. Chaque E.P.C.I. reste compétent pour gérer ses propres équipements et travaux.

Par ailleurs, le financement des actions étant assuré directement par les E.P.C.I. fondateurs, **les recettes de fonctionnement restent volontairement à 0 €**, selon le principe posé lors de la création du Pôle Métropolitain.

Ce budget 2021 singulier et « révolutionnaire » à l'euro symbolique n'est pas une « coquille vide », mais la démonstration qu'il est possible de lancer et mener des actions fortes pour la qualité du cadre de vie des habitants sans aucun budget, grâce à des coopérations voulues, sur la base de synergies mises en commun et du principe de subsidiarité. C'est aussi et surtout une expérimentation réussie à l'exact opposé du fonctionnement de l'Etat avec :

- **un centralisme étatique déconnecté des réalités du terrain** qui, pour les élus locaux, conduit inévitablement à une fiscalité paralysante pour toute initiative ;
- **une obligation de transférer des compétences entre communes et E.P.C.I.**, sans réfléchir à une quelconque pertinence de gestion.

Poursuivre les actions engagées pour une transition énergétique et écologique concrète et positive

Les agglomérations et communes de CAP AZUR développent de nombreuses actions triplement vertueuses pour la **préservation écologique, l'attractivité économique et la santé publique** au service du cadre de vie des habitants du bassin métropolitain. Leur mise en œuvre rigoureuse et méthodique s'oriente vers **quatre grands axes** :

1. porter une politique forte et coordonnée en matière de prévention, de valorisation et de traitement des déchets ;
2. renforcer l'offre de mobilité, simplifiée et avec plus de connectivités entre les territoires ;
3. favoriser la transition énergétique et l'innovation ;
4. accompagner la relance économique et le soutien aux entreprises, artisans, commerçants, à l'emploi, en créant les conditions favorables à une fertilisation croisée entre les entreprises, les formations et le secteur de l'innovation.

Pour 2021, cette feuille de route résolument tournée vers la résilience environnementale prévoit :

- d'intensifier le déploiement des Installations de Recharge pour Véhicule Electrique (IRVE) du réseau WiiiZ ;
- d'accélérer la distribution 100% gratuite de composteurs individuels par le lancement d'une campagne massive de communication ;
- de pousser la réalisation d'une unité de production d'hydrogène vert par électrolyseur (projet Cannes Lérins H2) ;
- poursuivre la promotion du tri ;
- promouvoir et relocaliser l'agriculture et l'alimentation durable par l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial.

CAP AZUR en chiffres : 450 000 habitants soit 41% du 06, **86 communes** soit 52% du 06, **1 956,15 km²** entre mer et montagne, **70 464 entreprises et établissements** tous domaines confondus soit 45% des entreprises et établissements du Département, dont **1 777 entreprises spécialisées dans la Recherche et Développement**, près de 50% des emplois industriels du 06 et plus de **20 000 emplois dans le secteur du Tourisme**. Le Pôle concentre, en effet, 35% du Tourisme de loisirs du Département 06 et Monaco, bénéficie de plus de **10 000 places de port** soit plus de **60% de la capacité des Alpes-Maritimes** et compte sur son territoire **des entreprises de renommée internationale** telles que Thalès Alenia Space, Chanel, Amadeus, le Pôle Parfumerie de Grasse, la première technopole d'Europe au sein de la CASA.

Contact

Service Presse Agglomération Cannes Lérins :

presse@cannespaysdelérins.fr / 04.97.06.41.41 / 04.89.82.27.45